

Adresse de toutes correspondances hors adhésions

Monsieur Jacques CÉVOST

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

☎ 02.38.59.49.83

La Chapelle : 04.50.73.37.75 (vac scol zoneB)

☎ : 02.38.59.33.75

Courriel : jcevost@free.fr

Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE



INTERNET : <http://www.aarca74.com/>

Info Flash Résidents

Juillet 2007

Du côté de la Chapelle :

Le réaménagement du domaine skiable

Début 2007 le Conseil Municipal a lancé la procédure d'appels d'offres pour la construction des nouveaux télésièges du Crêt Béni et des Fontaines dans le cadre de la restructuration de ce domaine skiable.

Lors de sa séance du 16 mai le C M a retenu l'entreprise POMAGALSKI de Grenoble pour la réalisation de ces nouveaux équipements.

Soit : - 4 230 000 €HT pour la construction du télésiège débrayable du Crêt Béni (arrivée en haut des téléskis des Prés)

- 1 006 000 €HT pour la modification du télésiège des Fontaines (desserte uniquement de l'intermédiaire au sommet du Crêt Béni)

Un appel d'offres auprès de divers organismes bancaires est en cours actuellement pour le financement de ce projet. Rappelons que dans le cadre du Contrat d'Objectif signé en mairie de La Chapelle le 12 décembre 2006 par le Président du Conseil Général et le Maire de la commune, le département apporte une aide de 1,5 M€

L'obtention du prêt bancaire conditionne le démarrage du projet. Il n'est donc pas certain que les travaux soient réalisés avant l'hiver.

Travaux de restauration de l'église St Maurice

Les travaux avancent bien, les peintures des voûtes de l'ensemble de la nef ont déjà été reprises et les vitraux seront reposés très

prochainement. Réouverture prévue en décembre 2007.

Ces travaux ont été approuvés pour un montant de 1 069 135. 34 € HT. Afin d'aider à ce financement, la commune a décidé d'adhérer à l'Association de la Fondation du Patrimoine. Un bulletin de souscription sera mis à la disposition de toutes les personnes qui voudront aider au financement de cette restauration. Cette association étant d'intérêt public, le don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Assainissement

Le C M a décidé la création d'une participation au droit de branchement sur le réseau d'assainissement. Cette participation s'élèvera à 1 500 € par logement. Les chambres d'hôtels, ateliers, magasins et bureaux ainsi que les bâtiments agricoles seront eux aussi soumis à cette taxe. Elle s'ajoutera aux frais de réalisation du branchement qui sont à la charge de l'abonné.

Pistes pastorales

Dans le cadre de l'autorisation donnée pour la réalisation de la piste pastorale de l'alpage de La Cheneau dans le massif des Cornettes de Bise, le CM a décidé de réglementer la circulation des véhicules à moteur dans ces espaces. Seuls les ayants droit, propriétaires et exploitants agricoles

seront autorisés à circuler en véhicule à moteur. Ceci concerne aussi les pistes d'accès aux alpages de Mens et Toper. Une réglementation identique est prise au bout de la piste de l'Auberraz en direction de l'alpage des Ravières, des Crottes et Trébentaz.

Fermeture du domaine skiable d'Abondance

Nous vous annonçons ici même l'année dernière que la commune d'Abondance, devant le déficit insupportable qu'elle générerait, souhaitait se désengager de la gestion du domaine skiable de l'Essert. L'appel d'offres pour la gestion du domaine est resté infructueux. Le seul projet de reprise, présenté par une association de commerçants d'Abondance, n'a pas été jugé acceptable. Le Conseil Municipal a donc décidé la cessation d'activité du domaine de l'Essert et en parallèle, l'aménagement de la plaine d'Offaz en espace ludique pour les enfants notamment.

Cette décision a amené de vives contestations. Une association a été créée, qui conteste la décision, critique le manque de concertation et d'explications apportées par la mairie.

Une réunion publique, organisée le 6 juillet, a rassemblé environ 300 personnes mais chacune des deux parties campe sur ses positions en essayant de convaincre, notamment par son blog.

Pour votre information :

Le blog de l'association :

<http://abondancedemain.blogspot.com/>

Le blog de la mairie :

<http://enabondance.blogspot.com/>

Nous n'entrerons bien sûr pas dans le débat dont nous n'avons pas tous les éléments mais l'exemple de nos voisins doit inciter tout le monde, exploitant comme utilisateurs à rester vigilant pour notre domaine de la Chapelle.

La commune d'Abondance n'a pas réussi à exploiter son domaine avec un déficit raisonnable, elle a essayé vainement de déléguer

VIE DE L'ASSOCIATION

Le 10^{ème} slalom de ski de l'AARCA

Comme chaque année l'AARCA a organisé son traditionnel slalom. Cette année, la proximité de Mardi-gras a permis à la plupart des concurrents de laisser libre cours à leur imagination. Les costumes étaient des plus originaux et une chaude ambiance régnait à l'arrivée, sans doute renforcée par le chocolat et le vin chauds préparés par Philippe Adam et les hôteliers de la Chapelle. Comme à l'habitude les commerçants et institutionnels locaux avaient largement doté l'épreuve en lots de toutes sortes où la gastronomie tenait le premier rang. Merci à tous nos sponsors pour leur aide. N'oubliez pas de les remercier quand vous irez chez eux.

la gestion à une société privée, mais la faible altitude, la vétusté du matériel, l'isolement du domaine et le faible taux de fréquentation de la station n'ont intéressé aucune société.

Si la gestion venait à se détériorer à la Chapelle, la situation serait-elle différente ?

L'exemple de nos voisins doit nous amener tous à réfléchir à ce que nous voulons et à ce que l'on peut faire pour sauver ce qui peut l'être. Dans ce cadre les intérêts divergent.

Nous, résidents, voulons une station village qui garde son cachet et son calme... mais nous voulons aussi la pérennité et la qualité, voire l'amélioration du domaine skiable.

Les impôts sont déjà lourds pour tous mais l'amélioration, voire le maintien des remontées mécaniques a un coût qu'il faudra bien supporter. Or, dans la configuration actuelle et pour simplifier, il apparaît 2 façons d'augmenter les recettes :

- 1) Augmenter la participation communale (+ de 600 000€) et donc les impôts qui sont déjà parmi les plus élevés du département.
- 2) Augmenter la fréquentation et, sauf recette miracle pour attirer de nouveaux skieurs locaux, il faudrait alors construire des unités d'hébergement à fort taux de remplissage telles que des résidences hôtelières.

La leçon que nous pouvons tirer de l'expérience de nos voisins, c'est déjà la nécessité de la concertation et de la représentation de tous au moment des décisions.

Nous souhaitons, le cas échéant, apporter votre point de vue, n'hésitez pas à vous exprimer, notamment sur notre forum et lors de l'assemblée générale de décembre, puisque vous avez la chance d'avoir une association qui vous représente.

Hors Catégorie (flèche et chamois) Hommes / Femmes

place	Nom Prénom	Temps
1	HUBERSCHWILLER Mathias	19.51 *
2	HUBERSCHWILLER Clotilde	20.43 1 ^{ère} dame
3	BERTHOUX Hugo	21.61
4	PAYS Jorma	21.62
5	PAYS Natacha	21.94
6	WAMPFLER Nicolas	23.59

* Vainqueur de l'épreuve au classement général

Catégorie -10ans Filles / Garçons

place	Nom Prénom	Temps
1	POIZAT Emmanuel	28.51
2	FUCHS Alice	30.73 1 ^{ère} fille
3	SEGUIN Iliana	37.70
4	LAPORTE Marianne	1.02.85
5	BIDEAUX Samuel	1.11.92

Catégorie 10/16 ans Filles / Garçons

place	Nom Prénom	Temps
1	SEGUIN Elise	24.53
2	SARTRE Maguelone	25.23
3	CHARIOT Lucile	25.85
4	FUCHS Camille	28.40
5	LAPORTE Guillaume	30.79
6	BIDEAUX Clémence	31.61
7	FUCHS Alexane	1.17.00

Catégorie Hommes

Place	Nom Prénom	Temps
1	SARTRE Hugues	23.31
2	DUPORT Augustin	23.44
3	PAYS Rodolphe	23.78 1 ^{er} vété
4	CHARIOT Jean-Paul	24.00
5	HUBERSCHWILLER J Louis	24.11
7	CHARIOT Thomas	25.22

l'AARCA sur Internet

Vous l'avez peut-être remarqué, l'AARCA a maintenant son propre site Internet: <http://www.aarca74.com/>
 Plus de la moitié des adhérents nous a communiqué une adresse électronique. Ceci nous permet, de temps en temps de passer une information rapidement à tous sans éditer un bulletin, notamment pour les adhérents à la carte loisirs. N'hésitez pas à nous communiquer la votre à l'adresse du président, elle ne sera pas transmise à des tiers, à nous signaler toute modification. Si vous utilisez un anti-Spam, pensez à mettre l'adresse d'envoi de l'AARCA en liste blanche afin que nos messages ne soient pas supprimés.

8	CHAUVEY Fernand	25.68
9	MENDEZ Jacques	29.34

Catégorie Dames

Place	Nom Prénom	Temps
1	SARTRE Aude	23.28
2	POIZAT Loïse	23.95
3	FAROBIA Christine	25.03
4	HUBERSCHWILLER Nadine	27.14



Une arrivée toute en couleur et en bonne humeur

Rencontre du mois d'août

Nos deux dernières tentatives ayant eu un succès quasi nul, nous n'organiserons pas de rencontre ce mois d'août. Cependant, si vous souhaitez participer à une randonnée avec l'AARCA début août, nous afficherons les dates à l'entrée de l'immeuble « le Bakoua A ». Nous adaptons toujours le parcours aux possibilités de chacun. C'est surtout un moment de rencontre, de convivialité et de découverte des magnifiques montagnes de la vallée d'Abondance.

La Fédération des Associations de Résidents de

L'assemblée générale annuelle aura lieu à Chamonix le 9 août. L'AARCA y sera représentée par J Cévest et B Ballarini. Le thème retenu est celui de l'eau, un sujet qui préoccupe les responsables des stations de montagne.

Nous vous en ferons un compte-rendu sur le bulletin de l'automne. Pour la petite histoire, la fédération choisit bien ses interlocuteurs puis que l'invité de 2006 était Éric Woerth. Jacques Cévest l'avait interpellé sur l'avancement de la loi sur l'eau. Il est devenu depuis ministre du budget. (Il est aussi passionné de montagne et résident de la station de Chamonix).

La carte loisirs

Mise en place un peu rapidement au début de l'année, cette carte a quand même séduit une cinquantaine d'adhérents. Elle permet, sur présentation, des réductions significatives sur les forfaits journaliers de la plupart des domaines skiables des Alpes et d'ailleurs, hiver comme été, mais aussi des entrées à tarif réduit sur beaucoup de spectacles et de parcs de loisirs. Il serait trop long de reprendre le détail que vous trouverez sur le site:

<http://www.lce74.com/>

L'AARCA adhère à la formule comme un comité d'entreprise. Être membre de notre association est donc obligatoire pour profiter des avantages liés à la carte.

La campagne d'adhésion pour la saison 2007/2008 débutera à l'automne, mais nous avons déjà obtenu la possibilité d'achat des forfaits Portes du Soleil et Châtel à partir de Châtel, ce qui a posé quelques

montagne.

problèmes l'an passé. La négociation avec la Chapelle devrait aboutir elle aussi.

Exemples d'avantages pour l'été :

Les remontées sur Chamonix, la Compagnie des Bateaux du Lac d'Annecy pour une balade sur le lac ou un repas + croisière, la Fête du Lac à Annecy (Feux d'Artifices), l'Aquaparc du Bouveret (Suisse), Parc Astérix, Disneyland Paris, Futuroscope, Puy du Fou, Marineland à Antibes, Walibi en Isère et beaucoup d'autres possibilités.

Selon les cas l'achat se fait à la caisse ou auprès de LCE74. Se renseigner auparavant.

Pour vos loisirs, quelques idées en vallée d'Abondance...

Centre équestre Le Clos équitation : tél. 06 78 13 60 46.

Centre sportif : tennis, foot, pétanque, tournois: tél. 04 50 81 68 74.

Rafting, hydro speed, via ferrata, parcours aventure, Relais des routards tél 04 50 73 52 51.

Exposition « Le goût de l'Histoire » qui relate en 27 tableaux des pages de l'Histoire de la France vues au travers de menus et documents de 1900 à 2004, ouverte à la Maison des Sœurs du 10 juillet au 14 septembre les mercredis, jeudis et vendredis de 15 h à 18 h. Renseignements 04 50 73 50 22.

Autres activités, se renseigner auprès de l'office de tourisme : tel :04.50.73.41.51

ADHÉREZ, RÉADHÉREZ....

Si vous trouvez dans l'enveloppe un bulletin de rappel pour l'adhésion 2007, c'est que, sauf erreur de notre part, vous avez oublié de nous envoyer votre adhésion pour l'année. Faites-le aussitôt en joignant votre chèque de 15€ au nom de l'AARCA et adressé à :

M Albert Meyer
6, rue des Primevères
67380 LINGOLSHEIM

La gestion des cartes étant assez complexe, nous ne pouvons vous les valider que si vous assistez à l'assemblée générale. La réception du bulletin sans feuille de rappel vous indique que vous êtes à jour de votre cotisation. Parlez de l'AARCA à vos voisins ou amis, notre force, c'est notre nombre.

CONCOURS PHOTO 2007 :

«Le mont Chauffé »

Après Le Grange et Les Cornettes, regardons cet autre mont de la vallée avec l'œil du photographe
Attention, cette année la date limite de réception des épreuves est fixée au 31 juillet. Formulaire sur le site de l'AARCA, dans les 3 offices de tourisme de la vallée ou sur demande auprès de président au 02.38.59.4